



Afin de fluidifier la rotation des véhicules sur les deux parkings du Marché du Canal couvert, le stationnement sera de nouveau payant à compter du mardi 4 août 2020

Depuis le début du confinement, la gratuité du stationnement était illimitée sur les deux parkings du Marché du Canal couvert.

A partir du mardi 4 août 2020 sera rétablie la limitation de la gratuité du stationnement à 1h30 les jours de marché (mardi-jeudi et samedi). Le but étant d'accompagner au mieux la reprise des activités et de redynamiser le commerce du Marché en favorisant l'accès par la rotation des véhicules. Aussi, des contrôles seront effectués progressivement à partir du 4 août.

Afin de simplifier et accélérer la prise de ticket, la Ville de Mulhouse a modifié le fonctionnement des horodateurs et un flyer explicatif (cf. pièce jointe) va être distribué aux commerçants du Marché pour pouvoir sensibiliser leurs clients.